Nations Unies S/PV.6547



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6547e séance

Mardi 7 juin 2011, à 10 h 30
New York

Président :	M. Bongo Ondimba	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Motlanthe
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d’Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Juppé
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Jonathan
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Impact de l’épidémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 6 juin 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2011/340)

11-36542 (F)





La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Impact de l'épidémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 6 juin 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/340)

Le Président : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Michel Sidibé, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, à participer à la présente séance.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général de l'ONU, au Président du Nigéria, au Vice-Président de la République sud-africaine et aux autres invités de marque qui participent à la séance d'aujourd'hui. Leur présence témoigne de l'importance de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/341, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, le Nigéria, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/340, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 juin 2011, adressée au Secrétaire général, par laquelle le Représentant permanent du Gabon transmet un document de réflexion sur la question à l'examen.

La pandémie du VIH/sida, qui affecte sans discrimination toutes les personnes, a privé plusieurs pays des ressources humaines indispensables à leur développement. L'instabilité et les conflits armés, qui sévissent principalement en Afrique, ont fait apparaître la question de l'impact du VIH/sida sur la sécurité internationale.

Il est à rappeler que le 17 juillet 2000, le Conseil de sécurité avait, à l'initiative des États-Unis d'Amérique, adopté la résolution 1308 (2000). Le Gabon, qui venait d'achever un mandat au Conseil de sécurité, avait apporté son soutien à sa préparation. La résolution 1308 (2000) avait mis l'accent sur la menace que fait peser la maladie sur les personnels des missions de maintien et de consolidation de la paix. Or, les conflits font apparaître la question des violences sexuelles, que plusieurs combattants utilisent comme arme de guerre et qui sont un facteur aggravant.

Le débat qui nous réunit ce jour a pour but d'examiner les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000). Il nous faut donc aller au-delà en adoptant des mesures pour protéger les populations civiles de ces violences. Le projet de résolution soumis par ma délégation et coparrainé par l'Allemagne, la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis d'Amérique, la France, le Nigéria, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'inscrit dans cette optique, et je tiens à remercier le Conseil et ces délégations de leur soutien.

Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Comme les membres le savent, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra à partir de demain une réunion de haut niveau commémorant le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Il y a 10 ans également, le Conseil de sécurité a posé un acte historique en adoptant la résolution 1308 (2000) sur la question de l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales.

Il nous a paru opportun que le Conseil réexamine cette question au regard de la dynamique évolutive des crises et des conflits actuels et des processus de consolidation de la paix. C'est le lieu ici de saluer l'engagement des États-Unis, qui a permis au Conseil d'adopter la résolution 1308 (2000).

Depuis lors, sous l'effet des efforts déployés séparément ou conjointement par les pays contributeurs de troupes, par le Département des opérations de maintien de la paix et par le Programme commun ONUSIDA, des progrès ont été réalisés dans la formation des personnels civils et militaires des missions des Nations Unies avant leur déploiement

dans les missions de maintien et de consolidation de la paix.

Cette préoccupation est aujourd'hui bien prise en compte dans ces missions. Cette évolution positive se traduit par la mise en œuvre de programmes de prévention; d'actions conjointes entre les personnels de ces missions, les forces de sécurité et les communautés locales des pays concernés; une meilleure prise de conscience par les personnels des missions de leur responsabilité pénale individuelle et collective; et la mise en place de codes de bonne conduite à l'endroit des personnels en mission et déployés sur le terrain.

Notre réunion de ce jour nous donne l'occasion de faire le point sur les défis à relever pour l'avenir alors que la pandémie du VIH/sida demeure un obstacle au développement de nos pays et un risque à la sécurité collective. De nouveaux facteurs continuent d'influer sur la dynamique des crises et des conflits ainsi que sur les processus de consolidation de la paix. Ce constat est particulièrement vrai en Afrique subsaharienne.

Notre première préoccupation découle du caractère frontalier et régional des conflits. Dans la quasi-totalité des cas, les crises provoquent des mouvements de population, augmentant ainsi les risques de propagation du VIH/sida parmi les personnes déplacées et réfugiées, qui n'ont pas souvent accès aux services de santé pendant leurs migrations. Ces risques sont plus perceptibles dans la phase post-conflit.

Le Gabon qui abrite sur son sol depuis plusieurs années de nombreux réfugiés venant des pays en conflit peut témoigner des effets de ces mouvements migratoires sur la stabilité et la sécurité des pays d'accueil. En effet, les violences sexuelles sont souvent utilisées comme arme de guerre avec des conséquences désastreuses. Dans la relation constatée entre violences sexuelles et VIH/sida dans les situations de conflit et post-conflit, les populations civiles, notamment les femmes et les filles, sont les premières exposées.

C'est le lieu pour moi ici de faire quelques recommandations. Au regard de ces facteurs aggravants précédemment évoqués, j'invite le Conseil à continuer à examiner la question de l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales.

S'agissant de la question des violences sexuelles, je voudrais souligner l'importance de continuer à mettre en œuvre les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) de notre Conseil tant la nécessité de lutter contre ces violences, notamment à l'égard des femmes et des filles, est un aspect important des processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Une telle action permet d'assurer leur pleine participation à ces processus. À cet effet, il est souhaitable de mettre en synergie les politiques de lutte contre le VIH et les stratégies de prévention des violences sexuelles dans les situations de conflit et post- conflit. Je voudrais saisir l'occasion de ce débat pour inviter les institutions financières internationales, en coopération avec les États, à mobiliser davantage de ressources pour renforcer les capacités des systèmes de santé nationaux afin de permettre aux personnes infectées ou affectées par le VIH/sida de bénéficier d'une assistance adéquate.

Sur le terrain, il importe de renforcer la sensibilisation des parties aux conflits quant à leurs comportements à l'encontre des populations civiles dans les conflits armés, qui peuvent être un facteur aggravant de propagation du VIH/sida. Il importe également de s'assurer de l'opérationnalité du volet prévention et traitement du VIH/sida dans les actions de réforme du secteur de la sécurité et dans les mécanismes de démilitarisation, de démobilisation et de réintégration post-conflit. Enfin, dans les missions de maintien et de consolidation de la paix, il est souhaitable de renforcer les programmes de lutte contre le VIH/sida. De même, il importe de continuer à s'assurer de l'effectivité des mesures de tolérance zéro.

Nous espérons que la résolution que nous allons adopter traduira l'engagement du Conseil à contribuer de façon complémentaire et déterminée à l'effort global de lutte contre le VIH/sida. La sécurité humaine des générations présentes et futures dépendra de notre capacité collective d'éloigner à jamais la menace que représente cette pandémie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud,

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1983 (2011).

J'invite à présent le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Je remercie le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, d'avoir convoqué cette importante séance. J'apprécie vivement le dynamisme avec lequel le Gabon a entrepris de soumettre cette résolution, qui vient d'être adoptée. Le moment est venu de prendre des mesures ambitieuses.

Il y a plus de 10 ans, le feu Ambassadeur des États-Unis Richard Holbrooke s'était efforcé de rendre possible la première discussion sur le sida au sein de cette salle du Conseil. L'Ambassadeur Holbrooke était un diplomate d'excellence, et restait déterminé à conférer un profil élevé à la question du sida même quand celle-ci revêtait un aspect non-diplomatique. Je salue l'initiative du Président Ali Bongo Ondimba. Je suis content de voir que, pour la deuxième fois, le Conseil de sécurité se saisit de cette question cruciale, en parallèle de l'Assemblée générale.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis que les questions relatives à la santé ont commencé à être abordées au Conseil de sécurité. Je continue d'appeler très régulièrement l'attention du Conseil sur le sida, notamment dans mes rapports sur la violence sexuelle et sexiste et dans ceux qui mettent en évidence tout ce que font les femmes pour la paix et la sécurité.

Chaque fois que le sida entre dans l'équation, l'ONU s'attache à faire partie de la solution. Tout a commencé avec la résolution 1308 (2000), adoptée en 2000. Aujourd'hui, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Département des opérations de maintien de la paix et divers gouvernements organisent des activités de formation à l'intention des Casques bleus et des soldats de différents pays, pour qu'ils puissent faire œuvre utile.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les engagements doivent être pris au plus haut niveau. Je soulève cette question directement auprès des dirigeants du monde, et mes principaux conseillers sont également très passionnés pour ce qui est de notre riposte face au sida. Au Timor-Leste, mon ancien représentant spécial a demandé à se faire dépister pour le VIH. Son adjoint lui a emboîté le pas, de même que le Chef de la police de l'ONU, son adjoint, et beaucoup d'autres. Ils ont obtenu ainsi des informations sur leur santé, ont donné l'exemple et ont lutté contre la peur, la stigmatisation et la discrimination.

Au Liban, le Commandant de la Force a organisé une manifestation sur le thème de la prévention à l'occasion de la Journée mondiale contre le sida. Le jour même et sur place, un commandant de contingent a décidé de se faire dépister. Beaucoup de ses soldats, encouragés par son leadership, se sont également portés volontaires. Pour notre personnel, la formation pré-déploiement à la lutte antisida se fait automatiquement. Nous avons formé plus de 1 500 Casques bleus aux fonctions de conseillers. En cinq ans à peine, le nombre de Casques bleus sollicitant des services de conseil et de dépistage est passé de moins de 2 000 à plus de 14 000.

Mais nous ne faisons pas qu'aider les membres de nos forces de maintien de la paix qui œuvrent pour que les populations qui se relèvent de la guerre n'aient pas aussi à se relever de la maladie. Tout ceci s'inscrit dans la mission plus large que le Conseil confie à nos troupes : mettre fin à la violence sexiste et sexuelle, renforcer le rôle des femmes et protéger les enfants. Cela s'inscrit également dans une campagne internationale plus vaste, la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. Dans les zones de conflits, les camps de réfugiés er partout où les populations ont peur pour leur vie, les femmes, les jeunes et les enfants sont plus exposés au VIH.

Avant que la résolution 1308 (2000) ne soit adoptée, le personnel en uniforme était perçu en termes des risques qu'il pourrait faire courir aux civils. Nous comprenons désormais que les soldats et la police de l'ONU font partie intégrante de la prévention, des traitements et des soins. Par exemple, nous sommes actifs en Côte d'Ivoire, qui a le taux le plus élevé de VIH en Afrique de l'Ouest. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et des coparrainants des Nations Unies forment des soldats et des policiers à la lutte antisida, aux droits de l'homme et à l'égalité entre les sexes. Ils fournissent également un appui technique sur le VIH dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). En intégrant la prévention du VIH dans nos activités de DDR, nous pouvons protéger les civils contre le VIH. Nous pouvons réduire la discrimination et nous pouvons

aider d'anciens soldats vivant avec le VIH à recevoir les soins et le traitement dont ils ont besoin.

Nous devons parler de questions sensibles lorsque nous abordons le VIH et le sida. Nous devons dire franchement quelles sont nos défaillances. Le Conseil a réalisé des progrès majeurs face à la violence sexuelle dans les conflits, mais le viol est encore une arme de prédilection. C'est une violation atroce des droits fondamentaux. C'est un crime de guerre. Et c'est une menace à la santé publique. Les femmes et les filles sont extrêmement vulnérables en tant que victimes, mais, plus encore, elles sont des agents du progrès et du changement. J'engage instamment tous les membres à lutter de concert contre le VIH/sida dans le cadre de nos campagnes contre la violence sexuelle et en faveur des droits des femmes. Il faut donc traiter de l'interaction dangereuse entre le sida, le commerce international des stupéfiants, la traite sexuelle et les sévices que subissent les femmes. Ce problème ne suscite pas l'attention voulue.

Nous avons besoin d'agir une fois que l'encre sèche sur les accords et que les armes se taisent. Nous devons aider les sociétés brisées à prévenir la propagation du VIH. Et nous devons fournir des traitements à tous ceux qui en ont besoin. Nous pouvons le faire avec l'aide de nos partenaires régionaux si nous faisons participer les organisations de la société civile – les militants, les chercheurs et les travailleurs sanitaires qui nous ont fait tant avancer.

Aujourd'hui, nous célébrons 30 ans de lutte contre le sida. Mais focalisons-nous sur un chiffre différent : zéro. Barrons la route à de nouvelles infections, à la discrimination et aux décès provoqués par le sida. C'est là notre objectif.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Michel Sidibé.

M. Sidibé : C'est un honneur et un privilège d'être ici avec vous aujourd'hui. Je remercie le Conseil de m'avoir invité. Je tiens à remercier particulièrement le Président de la République gabonaise et à le féliciter pour son leadership qui s'est traduit par un renforcement considérable de la riposte au sida dans son propre pays. Je tiens également à lui exprimer ma gratitude et à dire au nom des 30 millions de personnes qui sont mortes du sida que sa présence ici, parmi nous, démontre son engagement personnel pour cette cause et son effort continu pour la paix, la sécurité et la stabilité de par le monde.

Je tiens à remercier aussi mon ami Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour avoir à nouveau attiré l'attention du Conseil de sécurité sur les relations cruciales entre le sida et la paix et la sécurité internationales.

La riposte mondiale au sida est à la croisée des chemins. Il y a 10 ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1308 (2000), et l'Assemblée générale adoptait la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Depuis lors, nous avons fait des progrès significatifs en assurant des services de prévention, de traitements, de soins et de soutien aux forces de maintien de la paix et autres personnes en uniforme. Mais je reste profondément préoccupé par la façon dont le sida et les conflits sont encore interconnectés. Le sida n'a pas que des conséquences sur les forces de maintien de la paix et autre personnel en uniforme; il touche également les populations en contact avec ces forces. C'est pourquoi cette nouvelle résolution est si importante pour nous.

La résolution 1308 (2000) a été un tournant pour la riposte au sida. Nous sommes redevables au regretté Richard Holbrooke pour avoir porté cette résolution avec tant de passion. Ce qu'il a dit alors reste vrai aujourd'hui. Cette résolution n'est pas la fin d'un processus, mais juste une pierre angulaire pour l'avenir. Les États Membres ont eu raison de reconnaître le sida comme une menace potentielle pour la paix et la sécurité. Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir, à maintes reprises, attiré l'attention sur le sida dans ses rapports au Conseil de sécurité.

Les progrès contre l'infection à VIH chez les personnes en uniforme ont jusqu'à présent été réels, mais ils restent inégaux et insuffisants. La nature du risque que le VIH représente pour la paix et la sécurité est beaucoup plus nuancée que nous le pensions en 2000. Les types de conflit et l'épidémie elle-même ont évolué. Nous sommes convaincus que des engagements politiques réactualisés autour de cette nouvelle résolution permettront aux Nations Unies de contribuer efficacement aux efforts des États Membres pour réduire l'impact du sida sur la paix et la sécurité. Et ainsi, les États Membres seront eux-mêmes encouragés à renforcer leur riposte au sida dans le cadre de leurs plans stratégiques nationaux et à mettre en place des stratégies, des moyens et des ressources appropriés.

Malheureusement, nous assistons à une augmentation des violences sexuelles utilisées comme

armes de guerre. Cette nouvelle résolution va dans la bonne direction en appelant à ce que la prévention du VIH chez les personnes en uniforme soit alignée sur les efforts visant à prévenir la violence sexuelle dans les conflits.

Le tribut disproportionné que les femmes paient au VIH est un sérieux obstacle à leur pleine participation aux efforts pour prévenir et résoudre les conflits et construire la paix. C'est mon espoir que cette nouvelle résolution motive toutes les parties concernées pour que les femmes puissent mieux prendre en main leur destin et que cette résolution renforce les systèmes de santé et les moyens de la société civile pour apporter un soutien durable aux femmes infectées ou affectées par le VIH dans les situations de conflit et de post-conflit.

La riposte au sida a également changé de façon spectaculaire depuis la résolution 1308 (2000). Aujourd'hui, nous avons la capacité de fournir des traitements sur une grande échelle et de cibler la prévention sur les populations les plus à risque d'infection par le VIH. On constate que les périodes de post-conflit et de transition entraînent un risque accru de transmission du VIH et de violence sexuelle. Nous savons comment nous attaquer à ces deux défis. Nous avons fait des progrès. Il nous faut maintenant passer à une autre échelle. Le Département des opérations de maintien de la paix, en étroite collaboration avec ONUSIDA, souhaite travailler avec les États Membres sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité. Cela permettra aux pays de pouvoir bénéficier de Casques bleus plus forts, en bonne santé, et capables d'affronter les missions de paix les plus difficiles.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000), nous avons compris que les Casques bleus et les millions de personnes en uniforme peuvent jouer un rôle de chef de file pour les questions liées au VIH lorsqu'ils assurent la paix dans le monde entier. Leurs contacts prolongés avec les populations en période de conflit, au lendemain des conflits et dans d'autres cadres font d'eux des protagonistes d'un changement positif, surtout en matière de prévention de la violence contre les femmes et les filles durant les conflits.

J'espère que cette nouvelle résolution redynamisera les partenariats mondiaux et régionaux qui s'emploient à prévenir les conflits, à assurer la sécurité et à consolider la paix. Grâce à ces partenariats, l'ONU peut contribuer au renforcement des capacités des gouvernements et des sociétés civiles des États Membres. Des mesures symbiotiques sont prises au niveau l'Assemblée générale à cette fin. Nous savons pertinemment que l'insécurité mondiale, nationale et personnelle sapera l'action que nous menons pour assurer un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement. Cette nouvelle résolution est essentielle pour réaliser exactement ce que le Secrétaire général vient de mentionner : zéro nouveau cas d'infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès dû au sida.

Le Président : Je remercie M. Sidibé de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'invite S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan, Président de la République fédérale du Nigéria, à prendre la parole.

Le Président Jonathan (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, au nom du Nigéria, et remercier le Gouvernement gabonais de cette initiative utile et opportune. Le document de réflexion du débat d'aujourd'hui est fort bien conçu et il permet au Conseil de sécurité d'examiner, dans le cadre de son mandat, les liens inextricables existants entre la paix et la sécurité internationales et le développement. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé très instructif et de son dévouement à la lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Je remercie également M. Michel Sidibé de sa déclaration détaillée que nous venons d'entendre.

Le débat d'aujourd'hui nous permet d'affirmer notre solidarité avec la réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui commencera demain ici à New York. Il montre également que le Conseil de sécurité est attaché à une question essentielle pour le développement et la sécurité de l'Afrique, en particulier, et du monde depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000) par le Conseil en 2000.

En tant que principal fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix en Afrique et en tant que pays qui occupe le quatrième rang des fournisseurs de contingents de maintien de la paix dans le monde, le Nigéria a grand intérêt à veiller à ce que non seulement nos forces armées soient protégées contre le VIH et le sida, mais qu'elles reçoivent aussi

un traitement adéquat. Nous sommes absolument déterminés à faire en sorte que la prévention, le traitement et les soins en matière de VIH/sida soient intégrés dans les services de santé des forces armées du pays.

Dans notre sous-région, nous avons pris des mesures strictes pour réaliser cet objectif. Par exemple, le projet de couloir de transport sous-régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui passe par le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire, a été conçu de manière à arrêter et à inverser la propagation du VIH/sida dans diverses populations, notamment parmi les militaires et paramilitaires. Nous sommes déterminés à soutenir cet élan et à veiller à ce que les services de sécurité de ces pays participent davantage à ce projet pour réduire l'impact du VIH et du sida dans la région.

Nous notons avec préoccupation les conséquences de la violence sexiste liée au VIH et au sida, en particulier dans des situations de conflit, comme le Secrétaire général et M. Sidibé l'ont souligné. Le Nigéria s'emploie, avec la communauté internationale, à veiller à ce que les femmes et les filles dans des situations de conflit soient bien protégées. L'absence de modus operandi formel au sein des nombreuses formations militaires non conventionnelles, telles que les milices, représente toutefois un problème majeur, qui rend difficiles l'incorporation des programmes VIH dans leurs opérations et l'évaluation des progrès accomplis. Voilà pourquoi, nous nous félicitons, entre autres, de l'inclusion d'un programme de sensibilisation dans les mandats de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Trente ans après le début de la pandémie de sida, le moment est venu d'y trouver une solution définitive. Je réaffirme le soutien sans équivoque du Nigéria à une riposte mondiale à ce fléau. Comme le Secrétaire général l'a reconnu dans sa déclaration, il faut privilégier l'impératif de prévention. Le coût humain, social et économique de l'inaction sera trop horrible à imaginer. Il incombe en conséquence au Conseil de sécurité de fixer des objectifs clairs et décisifs pour que nos efforts de maintien de la paix puissent renforcer notre arsenal d'armes contre le VIH/sida. Je promets le plein appui de mon pays à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Goodluck Jonathan de sa déclaration.

J'invite maintenant S. E. M. Kgalema Motlanthe, Vice-Président de République sud-africaine, à prendre la parole.

M. Motlanthe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier S. E. le Président Ali Bongo Ondimba, du Gabon, d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et M. Michel Sidibé, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur VIH/sida (ONUSIDA).

Grâce à l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, nous sommes saisis aujourd'hui d'une question d'une importance mondiale, l'impact du VIH/sida sur le maintien de la paix et la sécurité internationales. Demain, l'ensemble des États Membres de l'ONU se réuniront à l'Assemblée générale pour se prononcer d'une seule voix sur les progrès réalisés en la matière et pour préparer une riposte mondiale au VIH et au sida en général. Soyez assuré, Monsieur le Président, du soutien de ma délégation et de sa détermination d'assumer ses responsabilités face aux problèmes cruciaux auxquels nous sommes confrontés.

Si le défi à relever est certes redoutable, il n'est que justice de reconnaître aussi les progrès notables accomplis par la communauté internationale dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Des ressources importantes ont été consacrées à la recherche dans différents domaines. Des avancées notables ont été enregistrées par l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la recherche et de la mise au point de traitements, ce qui a permis de sauver ou de prolonger des millions de vies. En outre, les gouvernements se sont engagés à s'attaquer de front à cette épidémie.

Toutefois, nous devons reconnaître que tous ces efforts n'ont pas encore réussi à faire reculer l'épidémie. En 30 ans, nous ne sommes toujours pas parvenus à proposer des traitements aux nouveaux séropositifs au rythme où ils contractent le VIH, ce qui nous oblige à redoubler d'efforts. À cet égard, l'insuffisance des ressources financières reste problématique pour beaucoup de pays en développement, surtout en Afrique sub-saharienne. Nous souhaiterions donc engager nos partenaires, les donateurs, à continuer d'honorer les engagements financiers qu'ils ont pris dans diverses enceintes internationales.

Nous sommes également de ceux qui pensent qu'aucun effort ne doit être épargné pour stopper l'hémorragie qui touche tous les secteurs de la société en vies humaines perdues. Il est impératif que le système des Nations Unies continue en permanence de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. À cet égard, le Conseil de sécurité pourrait aussi jouer un rôle de façon intégrée, dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous applaudissons à tous les efforts novateurs et de coopération, tels que ceux que déploient le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA pour lutter contre l'épidémie dans les zones de conflit.

Nous savons quelles sont les obligations du Conseil de sécurité en vertu de la Charte. À cet égard, ma délégation considère la vulnérabilité comme un problème clef dans les rapports entre VIH/sida, et paix et sécurité. L'infrastructure, les services de santé et les structures sociales, qui constituent de tout temps les soutiens de toute communauté de personnes se voient invariablement détruits là où il y a un conflit et là où prévalent l'instabilité et la violence. Le risque de contracter des maladies s'en trouve accru, et par suite le risque de contracter et de transmettre le VIH. En même temps, l'accès aux équipements essentiels est perturbé tandis que les services publics et les systèmes de santé, déjà fragiles, subissent de terribles saignées. En général, ce sont les femmes et les enfants qui ont le plus à souffrir de ces handicaps, à plus forte raison dans le contexte de conflits et de déplacements.

L'ONU serait bien placée pour aider les pays en proie à un conflit dans le cadre de ses missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix. À court terme, toute intervention efficace de maintien de la paix des Nations Unies devrait se concentrer sur l'obtention immédiate de résultats susceptibles d'atténuer les effets nocifs de l'épidémie. Une action décisive visant à réduire et empêcher la perpétration de violences sexuelles liées aux conflits pourrait ainsi s'avérer déterminante dans le cadre d'une stratégie intégrée des Nations Unies. À moyen et long termes, on pourrait envisager une telle intervention dans le cadre d'une stratégie beaucoup plus ciblée. Une action mondiale intégrée, conjuguée aux ressources et aux compétences voulues, peut aider les pays qui nécessitent une assistance à élaborer des stratégies de prévention de l'infection à VIH, surtout chez les femmes et les enfants.

L'assistance aux pays, pour leur permettre de proposer des soins pour tous en développant le secteur de la santé, le renforcement des systèmes de santé et la conception de stratégies de lancement de traitements antirétroviraux sont autant de domaines dans lesquels l'action mondiale menée par les Nations Unies peut apporter une valeur ajoutée dans le cadre de la reconstruction des sociétés sortant d'un conflit.

L'organisation par les missions de maintien de la paix d'activités conjointes de sensibilisation des populations touchées par un conflit, une coopération politique resserrée entre les dirigeants des pays hôtes et les représentants de l'ONU sur place, et une coordination plus étroite avec les services de maintien de l'ordre et de santé du pays pourraient inciter dans une large mesure les pays à adopter, les mesures de prévention si nécessaires à l'enraiement de la propagation du VIH/sida.

Les actions de consolidation de la paix doivent prévoir des stratégies qui tiennent compte des besoins spécifiques nés de la situation particulière des populations touchées, qui peut aller du conflit naissant ou prolongé à la situation d'après conflit, en passant par le transit en camps de réfugiés, ou encore les situations stabilisées, sans parler des besoins spécifiques du personnel armé et des travailleurs humanitaires et, surtout, des femmes et des enfants. Ces interventions passent par une vision de la voie à suivre, et un engagement, doublés d'un investissement à long terme de la part des pays sortant d'un conflit, et du soutien de la communauté internationale. Elles doivent reposer sur les principes que nous défendons tous : le respect des droits de l'homme, le droit à la dignité, à la sécurité et au respect.

Sous votre égide, Monsieur le Président, le Conseil s'est joint à l'appel en vue de redoubler les efforts internationaux de lutte contre le VIH et le sida. La résolution dont on nous sommes saisis fait fond sur les décisions précédentes du Conseil. Tous ces efforts mettent en exergue la contribution spécifique que le Conseil de sécurité peut apporter dans la lutte contre la propagation du VIH et du sida dans le cadre de ce mandat défini. Tous ces efforts synergiques et complémentaires du système des Nations Unies correspondent à une nouvelle réaffirmation de notre responsabilité collective face au VIH et au sida.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de l'Afrique du Sud de sa déclaration.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alain Juppé, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la France.

M. Juppé (France) : Alors que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au sida s'ouvre demain, je remercie le Président Bongo d'avoir pris l'initiative d'un débat sur ce thème trop souvent délaissé ou ignoré.

En 30 ans, le sida a tué 30 millions de personnes et laissé derrière lui plus de 16 millions d'orphelins. La Seconde Guerre mondiale est le seul conflit qui ait fait plus de victimes et causé plus de souffrances. Pour lutter contre ce fléau, la communauté internationale est pleinement mobilisée. Il y a 11 ans, dans la résolution 1308 (2000), le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois que la pandémie menaçait la paix et la sécurité internationales. Depuis lors, à chaque fois que nous avons abordé la question du sida, nous avons souligné les terribles conséquences sociales, humaines, mais aussi économiques, de la maladie. Nous avons mis en lumière le handicap qu'elle représente pour les pays qui tentent de se relever après un conflit, notamment parce qu'elle touche principalement les femmes et les filles, dont le rôle est primordial dans la structure et la reconstruction de toute société.

Face à cette menace, plusieurs instruments internationaux ont été mis en place, en particulier dans le cadre du système de l'ONU. Je pense au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), dont je salue le Directeur exécutif, Michel Sidibé, au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Je pense aussi à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), née d'une initiative française et reposant sur des financements innovants. Je voudrais saluer le travail accompli quotidiennement par ces différents organismes.

Cet engagement collectif n'a pas été vain. Le nombre des décès et celui des nouvelles contaminations ont baissé de 20 % en 10 ans. Par ailleurs, l'augmentation des fonds consacrés aux programmes de lutte contre le VIH/sida et le développement des médicaments génériques ont permis de mettre 6 millions de personnes sous traitement dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Enfin, les actions en matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant nous permettent désormais d'envisager la naissance d'une génération sans VIH. Ces résultats, qui sont positifs, doivent nous encourager à redoubler d'efforts.

Trente-quatre millions de personnes vivent aujourd'hui avec la maladie; 7 000 sont contaminées chaque jour. Chaque année, ce sont près de 370 000 enfants qui naissent porteurs du virus. Avec deux individus infectés pour un individu mis sous traitement, l'épidémie conserve toujours une longueur d'avance. Et ce sont toujours les pays les plus défavorisés qui payent le tribut le plus lourd. Je pense notamment au continent africain, qui représente 68 % de personnes infectées et 72 % des décès liés au sida.

Nous devons donc faire davantage, c'est le sens de la résolution que nous venons d'adopter. C'est le sens de la campagne « Naître sans le VIH » lancée à Paris en mai 2010 par l'Ambassadrice du Fonds mondial, Mme Carla Bruni-Sarkozy. C'est dans cet esprit que la France, second contributeur mondial, a augmenté de 20 % sa contribution au Fonds mondial pour la période 2011-2013, soit un engagement de plus d'un milliard d'euros. Sur la même période, nous consacrerons plus de 300 millions d'euros à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID). C'est enfin la raison pour laquelle, lors du dernier sommet de Deauville, le Groupe des Huit a renouvelé son engagement à soutenir le Fonds mondial et réaffirmé sa volonté d'améliorer la santé de la mère et de l'enfant, afin de lutter contre la transmission du virus de la mère à l'enfant.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière. Responsabilité d'abord d'agir sur les facteurs de propagation de l'épidémie, et notamment sur les abus sexuels. Depuis l'adoption de la résolution 1308 (2000), le Conseil combat toutes les formes de violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Il applique une politique de tolérance zéro et fait tout pour qu'une discipline irréprochable soit maintenue dans les rangs des Casques bleus et au sein du personnel civil de l'ONU.

Responsabilité également de prendre en compte l'enjeu du sida dans les phases de reconstruction et de post- conflit, notamment dans la gestion des déplacements de population.

Responsabilité enfin d'encourager et d'assister le développement de stratégies nationales de lutte contre le sida, sur la base des valeurs et des engagements portés par les Nations Unies : le respect des droits de l'homme, la non-pénalisation de l'homosexualité, l'attention aux populations vulnérables, la lutte contre

les stigmatisations et les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH.

Malgré tous nos efforts, la pandémie du sida représente un coût humain et social grandissant, notamment pour les pays les plus pauvres et les plus faibles. Aujourd'hui plus que jamais, le sida est donc une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ne relâchons pas nos efforts. Comme le Secrétaire général, la France partage la vision d'un monde sans nouvelle infection, sans discrimination et sans décès lié au sida. C'est un défi immense. C'est un défi au service de la paix. C'est notre défi à tous.

Le Président : Je remercie le Ministre français des affaires étrangères pour sa déclaration.

Mme Rice (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour le rôle de chef de file que vous jouez dans la lutte contre le VIH/sida. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son remarquable rôle de direction ainsi que le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, M. Sidibé, et son équipe de coordonner l'action de grande envergure qui menée à l'échelle mondiale.

Je tiens à saluer la présence, au sein de la délégation des États-Unis, du Coordonnateur de la lutte mondiale contre le sida, l'Ambassadeur Éric Goosby, qui conduit la lutte contre cette épidémie pour les États-Unis.

Il y a un peu plus de 10 ans, grâce au rôle de direction clairvoyant du Vice-Président Al Gore, et de mon prédécesseur, feu Richard Holbrooke, le Conseil de sécurité a pris une décision historique. Pour la première fois, il s'est intéressé à la menace que le VIH/sida pose à la paix et à la sécurité internationales. Par cette mesure, le Conseil s'est fermement associé à la lutte mondiale contre le VIH/sida et a inscrit la lutte contre cette épidémie au rang des préoccupations mondiales en matière de sécurité.

Au XXIe siècle, dans le monde interdépendant qui est le nôtre, les menaces à la paix et à la sécurité n'émanent pas uniquement des conflits armés classiques. Elles sont également le résultat de dangers de plus grande ampleur, qui font fi des frontières, y compris la propagation incontrôlée de maladies mortelles.

Nous entamons maintenant la quatrième décennie de notre lutte collective contre cette pandémie mondiale. Cependant, l'engagement du Conseil de sécurité à réduire l'impact du VIH/sida sur la sécurité doit garder tout son caractère urgent.

Ce fléau n'a épargné aucune région ni aucun pays sur Terre, y compris le mien. Les pathologies liées au sida ont coûté la vie à plus de 25 millions de personnes, bien plus que le coût humain de n'importe quel conflit au cours des 30 dernières années. Au total, plus de 60 millions de personnes ont été infectées et 16 millions d'enfants ont été rendus orphelins.

Deux décennies d'efforts internationaux souvent héroïques visant à prolonger la vie des personnes vivant avec le VIH ont considérablement réduit les effets de la maladie sur la santé. Mais la plupart des personnes vivant avec le VIH n'ont toujours pas accès au traitement. Pour chaque personne qui entame un traitement, deux autres contractent l'infection.

Au-delà même du bilan humain extrêmement lourd, le VIH/sida a des conséquences évidentes sur la sécurité. Intéressons-nous tout d'abord au bilan sur le plan de la sécurité humaine. Le VIH/sida crée des tensions dans la société, il brise des familles, affaiblit la productivité économique, il fait basculer des personnes dans la pauvreté et pèse lourdement sur des services de santé qui, souvent, sont déjà aux prises avec de graves difficultés.

Mais il existe également des liens particuliers et complexes entre le HIV/sida et des menaces plus habituelles pour la sécurité. Ces 30 dernières années, les modes de transmission du VIH/sida et son impact ont évolué, de même que notre connaissance de l'impact de la maladie sur la sécurité. Nous savons qu'après un conflit, des sociétés sont davantage exposées au VIH – un fardeau particulièrement tragique pour des populations et des pays vulnérables qui se démènent pour reconstruire au lendemain des conflits. Il est souvent particulièrement difficile pour ces États d'assurer la continuité des activités de prévention du VIH et de traitement contre le sida, notamment lorsque les institutions sont faibles, que les capacités sont insuffisantes et que les personnes déplacées retournent dans leurs foyers.

Le bilan est peut-être encore plus lourd dans les localités où l'accès aux services publics est très limité. Voilà pourquoi nous devons tenir dûment compte de l'impact du VIH/sida sur les capacités publiques à tous les niveaux de l'État et veiller à redoubler d'efforts pour fournir un appui.

Il y a 10 ans, nous craignions que l'incidence du sida ne soit plus élevée parmi les militaires que parmi la population civile et que les soldats du maintien de la paix ne deviennent un vecteur de la transmission du sida. Une des raisons principales pour lesquelles ce mode de transmission ne s'est pas développé est que de nombreuses forces armées nationales ont pris des mesures efficaces à grande échelle pour lutter contre le VIH. À titre d'exemple, l'armée sénégalaise a mené un programme de prévention, de soins et de traitement auquel l'ensemble des effectifs a adhéré, des hauts gradés aux jeunes recrues. Les États-Unis sont fiers d'avoir travaillé en partenariat avec les armées de plus de 70 pays à travers le monde pour mettre au point des programmes similaires, permettant ainsi à près de 3 millions de soldats et membres de leur famille d'avoir accès à des services de dépistage et de conseils et à plus de 80 000 membres de leurs familles à participer à des programmes de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant.

Nous saluons également la détermination avec laquelle le Secrétaire général veille à ce que les commandants des missions des Nations Unies donnent l'exemple en ce qui concerne la sensibilisation au VIH/sida et la prévention parmi le personnel du maintien de la paix, y compris en encourageant la participation à des formations obligatoires à l'entrée en service, l'éducation par les pairs, le recours aux services de dépistage et de conseils volontaires et confidentiels, ainsi que la distribution de préservatifs masculins et féminins et de trousses de traitement post-exposition. Nous préconisons vivement l'intensification soutenue de ces efforts par toutes les missions des Nations Unies et l'ensemble du personnel de ces missions.

Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général, « la lutte contre le VIH entre dans une phase décisive » (*A/65/797, par. 4*). D'une part, des progrès considérables ont été accomplis. L'incidence du VIH dans le monde est en recul et davantage de personnes ont accès à un traitement. En Afrique subsaharienne, de nouveaux médicaments antirétroviraux ont permis de sauver des centaines de milliers de vies. Nous nous trouvons également peut-être à la veille d'une avancée décisive, avec la découverte d'un traitement antirétroviral à la pointe du progrès qui pourrait permettre de traiter les personnes vivant avec le VIH/sida tout en les empêchant de transmettre le virus. Cette avancée est le résultat d'une augmentation du financement de la santé mondiale et d'une multiplication d'initiatives en la matière, un sujet que nous aborderons demain à l'Assemblée générale. D'autre part, la vaste majorité des pays reconnaissent explicitement les droits de l'homme dans le cadre de leurs stratégies nationales de lutte contre le sida, et 92 % d'entre eux disent avoir mis en place des programmes pour réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.

Ces progrès sont impressionnants mais beaucoup trop de personnes, en particulier les plus vulnérables, meurent encore alors que cette maladie est évitable. À l'échelle internationale, nous n'avons pas les ressources suffisantes pour répondre à la demande mondiale en matière de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement. Les États-Unis restent un acteur de premier plan au niveau mondial dans ce domaine, grâce à l'aide directe que nous fournissons en faveur de l'accès aux traitements antirétroviraux, à notre appui accru aux programmes de santé maternelle et infantile, à des partenariats avec d'autres États Membres pour le renforcement des capacités et à l'engagement historique que nous avons pris de verser 4 milliards de dollars sur plusieurs années au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous sommes fiers d'avoir été, avec cette promesse, les premiers à alimenter le Fonds mondial, dont nous demeurons à ce jour le principal donateur.

En créant le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) en 2003, les États-Unis ont une nouvelle fois fait figure de pionniers. Le PEPFAR n'est pas seulement l'élément principal de l'Initiative des États-Unis au service de la santé mondiale, il constitue aussi la plus importante initiative de lutte contre une maladie jamais entreprise par un pays à l'échelle internationale. Conjuguée à d'autres efforts, cette initiative a transformé la vie de millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde en développement. Mais la bataille ne peut pas se gagner seuls, et d'ailleurs nous n'agissons pas seuls. D'autres pays donateurs doivent aussi prendre l'initiative et intensifier leurs efforts. Les pays touchés doivent mobiliser leurs propres ressources pour lutter contre ce fléau et garantir à leur population l'accès au traitement.

À cet égard, je tiens tout particulièrement à féliciter le Gouvernement gabonais de la bonne nouvelle qu'il nous a annoncée, à savoir qu'il va augmenter le financement des programmes de lutte contre le VIH/sida de 150 %. Cette générosité

permettra de sauver des vies et de renforcer à terme la paix et la sécurité internationales.

Nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers. Notre attachement à la lutte contre le VIH, en plus d'être un impératif moral, est un investissement qui sauve des vies, qui renforce la sécurité et qui favorise la prospérité. Honorons aujourd'hui les engagements pris par le Conseil il y a 11 ans, non seulement avec l'adoption de la résolution 1983 (2011), mais également en redoublant d'efforts pour combattre la pandémie mondiale de VIH/sida, puisque nous ne pouvons relever ce défi qu'en agissant tous ensemble.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie et vous félicite d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général, le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de leur participation à nos échanges et de leurs exposés détaillés.

L'impact de l'épidémie du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales est une question à laquelle le Portugal attache la plus haute importance. Comme d'autres, nous estimons qu'il incombe au Conseil de s'employer de plus en plus à résoudre les problèmes d'un genre nouveau qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité mondiales – qu'il s'agisse du trafic de drogue et d'armes ou de la traite des personnes; de certaines conséquences du changement climatique, allant de l'insécurité alimentaire à la perte de territoire en passant par les migrations forcées; des questions de développement, telles celles abordées sous la présidence du Brésil; ou du sujet qui nous occupe aujourd'hui, à savoir les épidémies tenaces et à grande échelle en tant que danger pour la sécurité internationale.

Dans ce contexte, je tiens également à mentionner la tuberculose, qui est si souvent associée au sida et qui tue des centaines de milliers de personnes chaque année. Je saisis cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de l'initiative « Halte à la tuberculose », le Président Jorge Sampaio, qui est parmi nous aujourd'hui. Je tiens par ailleurs à féliciter l'ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de la présentation de leur rapport d'activité, « Sur la ligne de front », non seulement car celui-ci nous donne un aperçu très clair des progrès effectués dans la mise en œuvre de la résolution 1308 (2000), mais également car il contient des recommandations qui nous fournissent une feuille de route pour lutter de manière plus globale contre le VIH/sida.

Au cours des 30 dernières années, le sida a coûté la vie à plus de 25 millions de personnes et quelque 60 millions d'autres ont été infectées par le VIH. Cette épidémie représente une grave menace pour la vie et la santé humaine et a de surcroît un profond impact sur le tissu économique et social de nombreux pays dans différentes régions du monde, dont elle met la stabilité en péril. La résolution 1308 (2000) a de fait marqué un tournant historique dans la lutte internationale contre l'épidémie, car elle a pris acte de l'effet dévastateur sans précédent de cette épidémie sur tous les secteurs et à tous les niveaux de la société et de la menace que, faute d'être enrayée, elle fait peser sur la stabilité et la sécurité de nombreux pays. En outre, la résolution se penche tout particulièrement sur les potentiels effets négatifs du VIH/sida sur la santé du personnel des opérations de maintien de la paix, y compris le personnel de soutien, et préconise l'adoption de mesures concrètes et l'instauration d'une coopération internationale en vue de mieux préparer le personnel à sa participation aux opérations de maintien de la paix.

Malheureusement, nous continuons aujourd'hui de faire face à un nombre croissant de cas de violences sexuelles en temps de conflit, et ce, alors que les conflits eux-mêmes prennent de l'ampleur et s'enveniment. Quand à cela s'ajoute le VIH/sida, ces situations deviennent particulièrement explosives. En effet, lorsque ces deux éléments sont réunis, ils peuvent potentiellement avoir des conséquences dévastatrices pour des régions et des États entiers, puisqu'ils frappent les forces vives de la société, à savoir les jeunes et tout particulièrement les femmes et les enfants, notamment lorsque le viol est utilisé comme arme de guerre et d'intimidation.

Nous le savons, le taux de prévalence du VIH chez les femmes qui ont subi des violences sexuelles est élevé. Nous ne pouvons passer outre ce fait et ses conséquences durables lorsque nous élaborons des stratégies de consolidation de la paix dans les sociétés se relevant d'un conflit. En outre, les conflits provoquent généralement des déplacements de population, notamment des femmes et des filles, les exposant ainsi davantage au VIH. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes intégrés efficaces de lutte contre la violence sexuelle, de prévention du VIH et de

traitement du sida dans les situations de conflit et de sortie de conflit.

Le Portugal salue la collaboration qui s'est instaurée entre le DOMP et l'ONUSIDA en matière de sensibilisation du personnel de maintien de la paix au VIH/sida, et il estime que l'ONU doit montrer l'exemple en établissant les normes médicales les plus strictes possible pour protéger le personnel de l'ONU mais également les populations locales de cette épidémie. À cet égard, nous félicitons le DOMP d'avoir pris des mesures pour améliorer les programmes de sensibilisation du personnel de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et en particulier d'avoir créé des postes de conseillers et de coordonnateurs sur la question du VIH/sida au sein des missions des Nations Unies. Nous pensons qu'il conviendra de compléter les efforts du DOMP et de l'ONUSIDA en veillant à ce que les directives médicales suivies par les opérations soient pleinement mises en œuvre.

Il importe que les pays redoublent d'efforts pour harmoniser les programmes de sensibilisation tant avant le déploiement qu'une fois le personnel arrivé sur place, tout comme il est important de sensibiliser le personnel de maintien de la paix et de consolidation de la paix aux risques sanitaires qui existent dans la zone de la mission et de lui donner les moyens d'y faire face. De même, l'adoption de la stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies a constitué un pas important dans la bonne direction. Je suis absolument convaincu qu'une riposte efficace contre le VIH/sida, grâce à la prévention de la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit, contribuera grandement à renforcer la capacité des missions des Nations Unies de protéger les civils et de promouvoir les droits de l'homme.

(*l'orateur poursuit en français*)

Des responsables mondiaux se réuniront ici à New York pendant les trois prochains jours pour évaluer les progrès enregistrés depuis la session extraordinaire, à tout titre historique, que l'Assemblée générale a consacrée au VIH/sida en 2001. Malgré toute l'évolution positive à laquelle nous assistons, qu'il s'agisse de la diminution globale de l'incidence du VIH ou de l'expansion de l'accès aux traitements, il faut reconnaître que ces progrès sont encore bien fragiles. Il appartient à la communauté internationale, d'ores et déjà, de réfléchir sur cette expérience, sur les enseignements que nous pouvons et devons en retirer, tout en renforçant nos efforts afin de faire en sorte qu'en 2015, l'accès universel à la prévention et au traitement soit garanti. Il nous faudra pour cela un engagement politique fort, le seul qui nous permettra de continuer à faire de la lutte internationale contre le VIH une priorité, et le seul qui nous permettra aussi de nous associer à la vision du Secrétaire général sur un monde libéré de nouvelles infections par le VIH, de toute discrimination et de toute mort causée par le sida.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que la délégation gabonaise, d'avoir saisi aujourd'hui le Conseil de sécurité de cette question. Je salue par ailleurs la présence du Président du Nigéria, du Vice-Président de l'Afrique du Sud et du Ministre des affaires étrangères de la France. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et Michel Sidibé de leurs exposés instructifs.

Nous nous félicitons particulièrement de l'adoption unanime de la résolution 1983 (2011). Cette résolution et le débat d'aujourd'hui portent haut le message que l'épidémie de VIH a toujours des conséquences aussi graves sur la paix et la sécurité internationales. Agir contre le VIH/sida est au premier rang des préoccupations du Royaume-Uni. Et nous attendons avec intérêt l'énergique déclaration d'engagement qui ressortira nous l'espérons de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tient cette semaine.

Le Royaume-Uni salue l'action concertée menée dans l'ensemble du système des Nations Unies pour combattre l'épidémie de VIH. Nous sommes attachés à la vision d'un monde où il n'y ait plus aucun nouveau séropositif, plus aucune discrimination et plus aucun décès imputable au sida. À cet égard, le Royaume-Uni se félicite tout particulièrement du rôle de chef de file tenu par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui vient utilement compléter les efforts que nous déployons collectivement pour atteindre les cibles énoncées dans les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment par les orientations données, y compris dans son plan-cadre pour 2009-2011.

Par le passé, le Conseil de sécurité s'est employé à réduire au minimum les risques de transmission du VIH/sida entre soldats de la paix de l'ONU et populations locales. Nous avons demandé que l'on

mette davantage l'accent sur la mise en œuvre de programmes de sensibilisation au VIH et au sida au sein des armées nationales. Nous avons pu constater, ces 10 dernières années, les efforts concertés des États Membres qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour assurer une prévention suffisante à leur personnel, et lui assurer des soins, un traitement et un soutien satisfaisants. Nous devrions être fiers de ces progrès appréciables.

Cela ne doit pas nous empêcher également de rester préoccupés par le grand nombre de décès et de rapatriements qu'engendrent les maladies imputables au VIH/sida chez les soldats de la paix déployés à l'étranger. Les soldats de la paix de l'ONU courent de nos jours davantage le risque de décéder d'une maladie que de trouver la mort dans le cadre des activités liées à leur mandat. Nous devons à ces hommes et à ces femmes, qui mettent leur vie au service de la paix internationale, de comprendre pourquoi nous en sommes arrivés là, et de faire quelque chose.

Il est indispensable de s'attaquer au problème du VIH/sida au sein du personnel du maintien de la paix. Toutefois, tant les soldats de la paix que les populations qu'ils protègent sont exposés au VIH/sida. En même temps que notre appréhension de l'épidémie de VIH, nous avons vu s'améliorer considérablement les méthodes employées pour lutter contre elle. Il fut un temps où nous avions peur que, dans la confusion de la guerre, la propagation incontrôlée du VIH/sida ait un effet néfaste sur la paix et la sécurité. Nous comprenons désormais que le risque de propagation peut être encore plus grand dans les populations qui sortent d'un conflit violent.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU, avec leurs composantes militaires, civiles et de police, sont bien placées pour travailler avec les populations vulnérables frappées par un conflit afin de veiller à ce que l'épidémie ne s'installe pas en leur sein. Nous devons arriver à considérer les soldats de la paix de l'ONU comme des forces de changement positives dans notre lutte de tous les jours contre la propagation du VIH/sida dans les sociétés sortant d'un conflit.

Nous préconisons que les opérations de maintien de la paix prévoient dans leurs mandats des modules de sensibilisation au problème du VIH. Ils pourraient consister en une formation à l'intention des combattants démobilisés ou prendre la forme de programmes pédagogiques sur le VIH menés conjointement avec des actions de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Le Royaume-Uni se félicite à cet égard de ce qu'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU aient déjà mis sur pied des activités d'information auprès des populations locales. Les opérations de maintien de la paix peuvent être de grands vecteurs de changement sur le terrain.

Au cours des derniers mois, nous avons débattu dans cette salle des moyens permettant de lutter contre le phénomène inquiétant des violences sexuelles utilisées comme arme contre les populations vulnérables. Nous avons appris à quel point l'exploitation sexuelle et les sévices pouvaient tout particulièrement frapper les catégories de population dont l'influence sur la paix et la stabilité à long terme est la plus déterminante. Le risque potentiel que représentent l'infection à VIH et le fardeau de la maladie pour le tissu communautaire local est une horreur de plus dont il convient à tout prix de protéger ces populations.

Nous nous sommes longuement interrogés sur la question de savoir si la propagation du VIH/sida représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Royaume-Uni estime que nous nous devons, vis-à-vis de ces populations, de réfléchir périodiquement à la contribution complémentaire que le Conseil de sécurité pourrait éventuellement apporter aux efforts globaux de lutte contre la propagation du VIH/sida. C'est pourquoi nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir appelé aujourd'hui l'attention du Conseil sur cette importante question.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de cette initiative d'organiser la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, qui vient à point nommé à la veille de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le sujet, pendant laquelle les États Membres adopteront une déclaration politique détaillée sur les domaines d'action prioritaires dans notre lutte contre les problèmes que représente le VIH/sida à l'échelon mondial.

Pour faire face à cette menace complexe, nous devons mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies dans une action bien coordonnée. Il importe au plus haut point de veiller à la cohérence de l'action de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et à la bonne répartition des tâches entre ces trois organes, conformément aux

prérogatives qui leur ont été conférées par la Charte. Il est important que les mesures prises par le Conseil de sécurité dans ce domaine s'inscrivent dans les efforts déployés à l'échelle du système. Le Conseil doit pour sa part continuer d'examiner la question de la lutte contre le VIH/sida dans le contexte des situations de conflit et de sortie de conflit, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix. C'est là qu'il pourra, à notre avis, apporter véritablement une valeur ajoutée au travail collectif de l'ONU.

Si le VIH/sida ne provoque pas de conflits, les conflits, en revanche, créent des conditions propices à la propagation de l'épidémie en même temps qu'ils compliquent les efforts de lutte contre le phénomène. Les pays touchés ont besoin d'un appui approprié et ciblé de l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons de la coordination et de la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Dans l'ensemble, nous en approuvons les stratégies et les analyses en ce qui concerne les domaines d'action prioritaires.

Depuis l'adoption historique de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, un certain nombre de progrès ont été réalisés. Il n'en demeure pas moins que, face à la charge constante que représente le VIH/sida pour les pays où sont menées des opérations de maintien de la paix de l'ONU, il convient de poursuivre sans relâche les efforts pour relever les défis présentés par l'épidémie.

Au nombre des mesures les plus importantes envisageables, citons l'aide que les soldats de la paix pourraient apporter aux efforts que déploient les organes internationaux spécialisés au sein des populations civiles pour prévenir le VIH/sida, combattre la marginalisation et la discrimination sociales qu'ils engendrent et créer et développer des capacités nationales adaptées, en coopération avec les organes gouvernementaux nationaux et locaux et la population. Nous devons chercher des moyens d'assurer la continuité des mesures prises dans le cadre des opérations de maintien de la paix à plus long terme, au stade des processus de consolidation de la paix.

Nous sommes favorables à des efforts supplémentaires en vue de réduire le risque d'infection à VIH au sein du personnel militaire et civil des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'idée de créer au sein des opérations de maintien de la paix des postes de conseillers spéciaux et de coordinateurs en la matière mérite d'être étudiée. Il est également important de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents militaires et de police afin de préparer comme il se doit le personnel avant qu'il soit déployé en mission et pour améliorer la prévention au niveau national et les programmes de formation préventive destinés au personnel en uniforme.

Nous devons être conscients que les femmes et les enfants continuent d'être l'une des catégories les plus exposées au VIH, notamment dans les situations de conflit et de sortie de conflit, du fait qu'ils servent souvent comme combattants ou sont victimes d'exploitation sexuelle de la part des parties au conflit. L'épidémie limite également les possibilités qui s'offrent aux femmes de participer à la prévention et au règlement des conflits. L'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité consacrées à la question des femmes, de la paix et de la sécurité constituent à cet égard un solide corpus sur lequel fonder notre action.

Le Secrétariat de l'ONU doit faire le nécessaire pour élaborer des méthodes et mettre en place des mesures visant à aider les forces de maintien de la paix de l'ONU à faire face au VIH/sida. En outre, l'encadrement des missions des Nations Unies doit entreprendre des actions concrètes au niveau des pays, en coordination avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Russie a fait du combat contre l'épidémie mondiale de VIH/sida une priorité de son action. Notre pays participe activement aux efforts internationaux dans ce domaine, notamment en tant que donateur au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous avons ainsi versé 317 millions de dollars au Fonds. Selon nous, le rôle particulier de l'ONU est de mobiliser, coordonner et mettre en œuvre l'action commune de la communauté internationale face à la menace du VIH/sida. Une fois encore, nous soulignons l'importance de la coordination de l'action de tous les organes des Nations Unies dans ce domaine.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Nous sommes profondément honorés, Monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil pour le présent débat. Je me joins aux autres délégations pour vous souhaiter la bienvenue à New

York. Nous saluons les efforts déployés par votre délégation pour organiser ce débat et les efforts déployés pendant les négociations sur la résolution 1983 (2011). Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, ainsi que le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Michel Sidibé, pour leurs déclarations.

Le VIH/sida est le fléau de notre époque. Il afflige la vie de millions de personnes partout dans le monde, bien que certaines régions du monde aient été plus durement touchées par le VIH/sida que d'autres. Je me réjouis quelque peu de constater que, depuis la première apparition du VIH, les efforts de la communauté internationale et des gouvernements nationaux ont commencé à produire des résultats positifs face au VIH/sida.

Ce qu'il faut faire à présent, c'est intensifier ces efforts et veiller à ce que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts nationaux. L'absence d'une volonté déterminée de fournir des ressources financières afin que les pays en développement puissent renforcer leurs systèmes de prévention et de traitement, notamment par le biais du renforcement de leurs capacités, et le coût élevé des médicaments – exacerbé par les tarifs commerciaux et les droits de propriété intellectuelle pour les médicaments génériques – exigent que la communauté internationale s'intéresse vite et sérieusement à ce problème.

Pour sa part, l'Inde s'est attachée avec détermination à contrôler le VIH/sida et à lutter contre sa propagation par le biais d'un énorme programme national de contrôle du sida qui est au centre de nos efforts. Ce programme d'intervention ciblé est renforcé par de vastes campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs. De plus, la participation des communautés et de la société civile à toutes les phases de cette politique a également joué un rôle positif pour notre succès.

Les statistiques les plus récentes indiquent une réduction générale de la prévalence du VIH chez l'adulte et des nouvelles infections en Inde. La prévalence du VIH chez l'adulte est tombée de 0,41 % en 2000 à 0,31 % en 2009. Qui plus est, on estime que le nombre de nouvelles infections à VIH a baissé de plus de 50 % au cours de la dernière décennie, tombant de 270 000 en 2000 à 120 000 en 2009. Toutefois, en termes absolus, le fardeau que représente cette maladie – 2,27 millions – est élevé, et on estime que près de 172 000 personnes sont mortes du sida ou de maladies connexes en Inde.

La contribution de l'Inde à la lutte mondiale contre le VIH/sida a largement dépassé nos frontières. Qualifiées de « pharmacie du monde », nos sociétés pharmaceutiques ont été les premières à assurer un approvisionnement en thérapies antirétrovirales génériques de qualité, sûres, efficaces et bon marché contre le VIH/sida à d'autres pays en développement ayant cruellement besoin de ces médicaments.

L'immense défi posé par la propagation du VIH/sida a eu des conséquences globales d'ordre économique, social et juridique sur les sociétés. Cette propagation a affaibli la capacité des populations et des sociétés touchées à continuer à améliorer leur bien-être.

La prévalence et le fardeau de la maladie étant les plus élevés dans des sociétés qui ne sont pas dans des situations de conflit, le VIH/sida n'a pas créé des conditions d'instabilité et d'insécurité, en dépit des appréhensions exprimées dans la résolution 1308 (2000). Nous devons reconnaître cependant la possibilité que l'épidémie peut être exacerbée dans des situations de conflits armés et dans des situations postconflictuelles, des situations où l'on manque également d'information et de données fiables sur l'ampleur du VIH/sida. Il est d'une importance capitale que la riposte de l'ONU sur le terrain dans ces situations tienne compte de cet état de chose. Les chefs des missions des Nations Unies, civils ou militaires, doivent être sensibilisés à cet important défi posé à la santé publique mondiale.

Nous nous félicitons de l'incorporation des activités de sensibilisation au VIH dans les activités mandatées des forces de maintien de la paix et dans les projets d'information et de communication à l'intention des communautés vulnérables. Les membres du personnel en uniforme des opérations de maintien de la paix peuvent également être des agents de changement efficaces dans ces missions. Nous sommes aussi très favorables à la mise en place de mesures préventives contre le VIH/sida dans le cadre de la préparation et de la discipline des forces de maintien de la paix. Si les membres du personnel des missions des Nations Unies sur le terrain sont bien informés, ils auront plus de chance de s'acquitter avec succès des tâches qui leur sont confiées.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner la pratique odieuse et intolérable de la violence sexuelle dans les situations de conflits armés, ce qui peut

entraîner la propagation du VIH/sida. Nous préconisons avec force d'axer les activités opérationnelles et de maintien de la paix des Nations Unies sur la prise de conscience de la condition des femmes et des enfants dans les zones de conflits et d'œuvrer de manière proactive à prévenir la violence contre eux.

L'Assemblée générale tient demain une réunion de haut niveau sur le VIH/sida en présence d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement et de ministres. Nous devons tout faire pour que la vision d'un monde débarrassé du VIH/sida ne soit pas qu'un rêve. Nous espérons que la nouvelle déclaration, qui sera adoptée par l'Assemblée générale vendredi illustrera la ferme volonté de la communauté internationale de faire face à ce défi mondial avec force et détermination.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Gabon d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance, et je souhaite la bienvenue au Président Bongo Ondimba venu ici en assurer la présidence. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Michel Sidibé, pour leurs déclarations.

Le VIH/sida fait peser une grave menace sur la vie humaine. Ces dernières années, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, des progrès importants ont été réalisés dans la prévention et le traitement du VIH/sida, mais plus de 60 millions de personnes dans le monde vivent encore avec le VIH/sida ou sont infectées. La situation est particulièrement grave en Afrique subsaharienne. Dans certains pays en situation de conflit ou d'après conflit, la pauvreté, le manque d'installations médicales et les déplacements massifs de populations sont tous des facteurs susceptibles d'aggraver la propagation du VIH/sida, ce qui a des conséquences sur le développement économique et sur la stabilité sociale des pays concernés.

Je voudrais soulever les quatre points suivants :

Premièrement, il importe de renforcer la coopération internationale et de mettre sérieusement en œuvre les déclarations et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. En 2001, l'Assemblée générale avait tenu une session extraordinaire sur le VIH/sida et adopté une Déclaration d'engagement (résolution S-26/2). Demain, l'Assemblée tiendra encore une fois une réunion de haut niveau sur le VIH/sida à l'issue de laquelle elle adoptera un ensemble de textes. Depuis 2000, le débat sur le VIH/sida au Conseil a accru la visibilité de cette question dans l'ordre du jour de la communauté internationale. Désormais, cette dernière doit traduire ses engagements en actions concrètes et intensifier sa lutte contre le VIH/sida.

Deuxièmement, les pays développés doivent s'acquitter effectivement de leurs engagements et fournir l'assistance financière et technique nécessaire aux pays en développement. Les thérapies contre le VIH/sida, les traitements et les soins sont onéreux, et face à ce fléau les pays en développement ont de grosses difficultés financières et technologiques. C'est pourquoi tous les pays développés doivent les aider. Les fonds et organisations internationaux, y compris l'ONU, doivent renforcer leur coopération pour aider les pays en développement, notamment les pays de l'Afrique subsaharienne, à lutter contre le VIH/sida.

Troisièmement, il importe d'examiner plus spécifiquement la question du sida dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit. Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent accorder l'attention voulue aux besoins des pays inscrits à leur ordre du jour en matière de lutte contre le VIH/sida. En outre, il faut tenir pleinement compte des conséquences du VIH/sida dans l'élaboration des plans de reconstruction après conflit, de réforme du secteur de la sécurité et de réinsertion des ex-combattants.

Pour terminer, il importe de renforcer la lutte que l'ONU mène contre le VIH/sida au sein de ses opérations de maintien de la paix. La Chine se félicite de l'initiative prise par le Département des opérations de maintien de la paix, conformément aux appels lancés par le Conseil dans ses résolutions, de sensibiliser davantage les soldats de la paix au VIH/sida et de réviser leur code de conduite. Nous souhaitons également que le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA poursuivent leur coopération et la coordination de leurs activités.

Mme Viotti (Brésil) : Le Brésil salue votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser cet important débat. Nous saluons aussi la présence du Président du Nigéria, du Vice-Président de l'Afrique du Sud et du Ministre des affaires étrangères de la France. Je tiens à remercier le Secrétaire général pour sa

déclaration et à féliciter M. Michel Sidibé pour le travail admirable qu'il accomplit à la tête du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La lutte contre la pandémie du VIH/sida est une priorité pour le Brésil aux niveaux national et international. Nous comprenons trop bien la menace posée par la pandémie. Nous avons accordé, au plan politique, l'attention à cette question et nous avons consacré des ressources pour lutter contre la pandémie et aider ceux qui vivent avec le VIH/sida.

Au niveau national, notre système de santé publique met en œuvre des politiques novatrices en matière de traitement du VIH/sida qui couvrent plus de 600 000 personnes séropositives, auxquelles des traitements antirétroviraux sont notamment fournis à titre gracieux, si bien que l'incidence du VIH au Brésil s'est stabilisée et commence désormais à baisser.

Au niveau international, nous étions en première ligne pour promouvoir un accès universel à des médicaments bon marché. À l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à l'Organisation mondiale de la Santé, à l'Organisation mondiale du commerce et dans d'autres organes compétents, nous avons fermement défendu une riposte internationale ferme et cohérente au problème du VIH/sida.

Nous nous sommes employés à partager notre expérience en matière de lutte contre le virus avec d'autres pays en développement grâce à des programmes de coopération technique. L'installation d'une usine de production d'antirétroviraux au Mozambique et la formation en matière de VIH/sida dispensée dans plusieurs pays sont des exemples de cette coopération.

À cet égard, nous sommes reconnaissants au Gabon de sa décision de consacrer un nouveau débat du Conseil de sécurité à la pandémie du VIH/sida.

La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui commence demain, sera pour l'ONU une occasion sans précédent d'émettre une déclaration politique vigoureuse et d'intensifier sa lutte contre la pandémie.

Le Brésil estime que le débat d'aujourd'hui permet au Conseil de montrer l'appui qu'il apporte à la réunion de l'Assemblée générale et d'affirmer qu'il est prêt à participer à la lutte contre le VIH/sida dans le cadre des ses activités relatives à la paix et à la sécurité internationales. Dans le cadre de l'examen de cette question, le Conseil devrait s'intéresser avant tout aux incidences du VIH/sida sur les des questions inscrites à son ordre du jour – les situations de conflit et post-conflit, les opérations de maintien de la paix, et la violence sexuelle en période de conflit.

Au cours de la dernière décennie écoulée, l'idée que nous nous faisons de l'impact du VIH/sida sur la sécurité et le conflit a considérablement évolué. Les prédictions les plus désespérées du passé, telles que l'effondrement d'États tout entiers à cause de la pandémie, ne se sont pas, fort heureusement, réalisées. Nous avons néanmoins pu constater que le VIH a différentes façons insidieuses d'accroître l'ampleur des conséquences des conflits et d'aggraver les souffrances.

Le VIH/sida, une question transversale étroitement liée à celle des droits de l'homme, est un problème complexe qui exige des solutions complexes. Nous devons lever les obstacles posés par le VIH/sida à l'instauration d'une paix durable et à la consolidation de la paix. Nous devons trouver des moyens novatrices par lesquels les missions de maintien de la paix peuvent appuyer les autorités locales dans leur lutte contre le VIH/sida et les aider en matière de prévention du VIH/sida et à fournir un traitement, des soins et un accompagnement à ceux qui vivent avec le virus. La composante droits de l'homme des missions de maintien de la paix peut jouer un rôle important à cet égard.

La question du VIH/sida est également étroitement liée à l'examen par le Conseil de celle des femmes dans des situations de conflit et d'après-conflit. En particulier, le lien entre le VIH/sida et la violence sexuelle en période de conflit est réel et troublant. Nous déplorons les souffrances énormes endurées par les victimes de la violence sexuelle qui découvrent qu'elles sont séropositives à cause de ces attaques, et nous soulignons qu'il importe que le Conseil agisse pour apporter une aide aux victimes.

Nous nous félicitons que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui aborde toutes ces questions et jette les bases d'une analyse plus systématique de l'impact de la pandémie sur les situations de conflit.

Pour terminer, je tiens à souligner que le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une discussion plus large sur la façon dont les facteurs sociaux et économiques influencent la dynamique des conflits. Le Brésil attache une importance particulière à cette

question, que nous avons examinée durant notre présidence du Conseil, en février. Nous restons convaincus que, pour instaurer une paix durable après un conflit, il faut adopter une approche globale qui aille au-delà de la sécurité et prenne en compte le fait que les peuples doivent pleinement profiter du développement et jouir des droits de l'homme. Le présent débat consacré au VIH/sida et les conflits nous rapproche de cet objectif.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous saluons la présence du Président du Nigéria, du Vice-Président de l'Afrique du Sud et du Ministre des affaires étrangères de la France. Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon et M. Michel Sidibé, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de leurs déclarations pleines d'idées intéressantes.

Onze ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1308 (2000), qui fait date, après l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006, ce débat est pour nous l'occasion de mettre à jour l'approche conceptuelle de cette question et de faire le bilan des progrès accomplis.

Les conditions de sécurité influencent certainement la propagation du VIH, qui a des conséquences néfastes sur tous les secteurs et à tous les niveaux de la société. Il déstabilise l'économie et contribue à l'instabilité des sociétés. La violence et l'instabilité qui règnent dans les situations de conflit et à l'issue d'un conflit peuvent contribuer à l'épidémie de VIH en raison, notamment, des importants mouvements de population, de l'incertitude généralisée au sujet de la situation qui règne, d'un accès plus limité aux soins et de la violence sexuelle en période de conflit perpétrée par des membres de groupes armés. Les populations fuyant les zones de conflit, les personnes déplacées ou les réfugiés dans des camps sont plus vulnérables.

Les opérations de maintien de la paix et leur personnel, qui sont un outil indispensable à la disposition de l'ONU, peuvent jouer un rôle important en sensibilisant les populations au problème du VIH/sida et en fournissant des outils de prévention dans des situations d'après-conflit, car les soldats de la paix n'opèrent pas indépendamment des communautés locales.

Nous saluons les efforts déployés par ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix en matière d'éducation et de formation des soldats de la paix. Il faut renforcer davantage le processus de conseils et de dépistage volontaires au sein des missions autorisées par les Nations Unies. Fournir une formation aux soldats de la paix dans les domaines de la sensibilisation à l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance et leur apprendre à reconnaître la violence et l'exploitation sexuelles et à y réagir non seulement influenceront leur comportement, mais renforceront le rôle positif des soldats de la paix en tant qu'agents de changement.

Il faut encourager les États Membres à institutionnaliser le processus de dépistage volontaire et confidentiel pour tous les membres des services en uniforme et tout le personnel envoyés dans les missions de maintien de la paix et à se doter des moyens nécessaires pour suivre la mise en œuvre des politiques nationales. Cette question étant particulièrement délicate, tous les membres de la police et des forces armées de la Bosnie-Herzégovine qui participent à des opérations de maintien de la paix subissent un test de dépistage du VIH/sida et reçoivent une formation préalable au déploiement pour les sensibiliser au problème du VIH/sida.

Il convient de souligner que, dans certaines situations, le VIH peut nuire à l'autonomisation des femmes et constituer un obstacle à leur pleine participation aux efforts de consolidation de la paix. En adoptant les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010), le Conseil de sécurité a insisté pour que les femmes et les filles soient mieux protégées.

Nous soulignons qu'ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres acteurs compétents doivent collaborer étroitement avec les communautés locales, en s'intéressant plus particulièrement aux groupes vulnérables. Ils peuvent aussi prendre part à des activités plus vastes en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du maintien de la paix. Tout effort de lutte contre le VIH/sida entrepris au titre du maintien de la paix doit s'inscrire dans une action collective réunissant les États Membres, les pays

fournisseurs d'effectifs militaires et de police, les institutions des Nations Unies et les pays hôtes. Lutter contre la propagation du VIH suppose à la fois détermination, coopération, créativité et ressources.

Une lutte efficace des États Membres contre le VIH/sida requiert des stratégies et des objectifs nationaux clairs et réalisables. C'est pourquoi, bien qu'elle compte parmi les pays où le taux de prévalence est faible, la Bosnie-Herzégovine a élaboré une stratégie de prévention et de lutte contre le VIH/sida visant à renforcer notre réponse stratégique au problème croissant du VIH/sida dans le monde. La planification après un conflit doit inclure en effet des programmes de lutte contre le HIV et remédier au manque de capacités civiles en la matière.

Une complémentarité et une coopération entre tous les organes et organismes des Nations Unies sont nécessaires. Les actions menées par la communauté internationale, comme par exemple la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit ou les efforts déployés dans les pays pour lutter contre le problème du VIH/sida, doivent être mieux coordonnées et intensifiées. La réactivité des divers acteurs du système des Nations Unies nécessite l'application de solutions optimales pour aboutir à des résultats significatifs et concrets. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organismes, comme le FNUAP, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, doivent harmoniser leurs activités dans le cadre de cette entreprise complexe.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que le VIH/sida, une maladie qui se joue des frontières et qui ne fait pas de distinction entre sexe, race et même groupes d'âge, est devenue un problème mondial. Or, la paix dans le monde dépend non seulement de la sécurisation des frontières, mais aussi de la protection des personnes face aux risques qui menacent leur sécurité. Par son action, le Conseil est indubitablement déterminé à trouver des solutions et à relever les défis qui pourraient surgir. La résolution 1983 (2011) exprime clairement notre détermination collective à poursuivre nos efforts pour nous acquitter au mieux de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, Monsieur le Président, me joindre à mes collègues et saluer votre présence parmi nous pour présider le Conseil de sécurité et pour conduire le débat sur la plus tragique des pandémies que l'humanité ait connue. Je tiens aussi à saluer respectueusement le Président du Nigéria, le Vice-Président de l'Afrique du Sud et le Ministre des affaires étrangères de la France, présents pour l'occasion. Je remercie le Secrétaire général de son rapport d'ensemble détaillé (A/65/797) et M. Michel Sidibé, ainsi que son équipe, de sa détermination et de son dévouement à la tête du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Les chiffres relatifs aux conséquences dramatiques du Sida parlent d'eux-mêmes et sont terrifiants : 30 millions de décès et 34 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde. Aujourd'hui, toutefois, il est encourageant d'entendre que les stratégies de prévention donnent des résultats et qu'entre 2001 et 2009, le taux mondial des nouvelles infections à VIH a reculé de près de 25 %.

Toutefois, il est préoccupant de constater que les investissements internationaux diminuent alors que la lutte contre le VIH commence à porter ses fruits. Le tarissement des ressources prévu par l'ONUSIDA pour 2015 met à mal la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 6, en particulier la cible relative à la réduction des nouveaux cas d'infection.

Nous espérons que l'accord qui se dégagera de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'ouvre demain traduira combien il est urgent de trouver les financements nécessaires au maintien de cette tendance positive et à la réalisation de l'objectif d'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement VIH d'ici à 2015.

Le contraire équivaudrait à un recul par rapport aux engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement, tels qu'ils figurent dans la Déclaration politique sur le VIH/sida adoptée en 2006, de dégager des fonds supplémentaires afin que les pays puissent avoir accès à un financement prévisible et durable; de faire en sorte que le financement international soit compatible avec les stratégies et plans nationaux sur le VIH/sida; et d'accroître l'investissement dans la recherche et le développement de technologies, de médicaments et de produits nouveaux, sûrs et abordables.

Mon pays est convaincu que la lutte contre le VIH/sida gagne en efficacité lorsqu'elle s'appuie sur une démarche fondée sur le respect des droits de l'homme et sur la défense de la dignité humaine. Il nous faut redoubler d'efforts pour éliminer la

stigmatisation et la discrimination dont font encore l'objet les personnes infectées et qui constituent un obstacle à la maîtrise de l'épidémie. Il faut aussi améliorer les programmes d'éducation sexuelle qui doivent être basés sur le respect des droits de l'homme et encourager l'exercice des droits sexuels et procréatifs, en mettant clairement l'accent sur la problématique hommes-femmes et sur le respect des différences.

Cette approche devrait être relayée par des services sociaux de qualité fournis en nombre suffisant et en temps voulu. Étant donné que les communautés les plus pauvres sont plus vulnérables, les stratégies de prévention doivent être pensées certes comme des projets relatifs au VIH/sida, mais surtout comme des projets de développement ayant un impact durable sur l'épidémie. Toutefois, les mesures prises au niveau national ne peuvent suffire sans une coopération technique et financière de la communauté internationale. L'action conjointe des États et des organismes de coopération internationale est indispensable pour surmonter les problèmes d'accès qui subsistent, pour prendre en charge les populations les plus vulnérables, pour mettre en œuvre des stratégies préventives globales, pour rendre disponibles les produits nécessaires au diagnostic et aux traitements et pour encourager les études épidémiologiques.

Le Secrétaire général constate que le nombre de pays utilisant les flexibilités des règles de propriété intellectuelle a diminué ces dernières années, et un arsenal de plus en plus fourni d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux empêche les pays d'exploiter pleinement ces flexibilités pour promouvoir l'accès aux médicaments essentiels. À cet égard, et compte tenu du fait que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce n'empêche pas les États Membres de prendre des mesures pour protéger leur santé publique, la communauté internationale devrait réaffirmer sa volonté d'interpréter et de mettre en œuvre l'Accord de telle façon qu'il promeuve le droit de protéger la santé publique et, en particulier, d'améliorer l'accès aux médicaments, y compris à la production d'antirétroviraux génériques et d'autres médicaments essentiels pour lutter contre les infections liées au sida.

La Colombie reconnaît que l'ampleur de l'épidémie de VIH est telle qu'elle requiert une riposte globale et coordonnée de la part de la communauté internationale et que l'action menée par le système des Nations Unies pour lutter contre l'épidémie à l'échelle mondiale doit continuer de faire l'objet d'un débat et d'une concertation au sein de l'Assemblée générale, qui est l'organe universel de l'Organisation. Toutefois, le Conseil de sécurité, dans le cadre des responsabilités que lui confère la Charte, peut jouer un rôle important pour encourager la promotion et l'intégration de programmes de prévention, de traitement, de soins et de soutien dans les activités confiées aux opérations de maintien de la paix et pour veiller à la continuité de telles stratégies au moment du passage à la période d'après-conflit et à la mise en œuvre des processus de consolidation de la paix.

Nous nous félicitons de la tenue de cet important débat qui nous donne la possibilité d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements déjà pris, et nous appuyons la résolution 1983 (2011) adoptée par le Conseil, qui a ainsi réaffirmé dans un geste fort la volonté politique d'améliorer la lutte mondiale contre l'épidémie de VIH, de réduire la vulnérabilité et de resserrer la coopération pour atteindre l'objectif zéro nouveaux cas d'infection, zéro discrimination et zéro décès dû au sida.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider en personne le présent débat. Nous remercions le Gabon de son initiative de porter à nouveau la question du VIH/sida et de la sécurité internationale à l'attention du Conseil de sécurité. L'Allemagne est convaincue que la résolution 1983 (2011) adoptée aujourd'hui est un jalon important dans la lutte contre ce problème épineux. Je voudrais tout particulièrement remercier le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, M. Sidibé, de leurs déclarations pertinentes.

Onze ans après l'adoption de la résolution 1308 (2011), un texte phare, le VIH/sida représente toujours une menace à la stabilité internationale. Il touche toutes les sociétés et a même parfois un impact sur la sécurité régionale et internationale. Les risques d'exposition à la maladie restent particulièrement élevés dans des situations de conflit ou d'après-conflit ainsi que durant les processus de transition. D'une part, l'épidémie détruit les structures et les réseaux sociaux, infligeant ainsi des souffrances supplémentaires à des sociétés déjà ébranlées et multipliant les risques de troubles sociaux. Par conséquent, le VIH et le sida peuvent être considérés comme une des causes des

faiblesses politiques, de la fragilité de l'État et de l'aggravation de conflits.

D'autre part, les conflits et les tensions aggravent le problème du VIH et du sida au sein des sociétés. L'appui international, l'éducation en matière de santé, l'accès à la prévention, des médicaments appropriés, des hôpitaux et un traitement pour les personnes vivant avec le VIH s'avèrent difficiles voire impossible à garantir dans certaines situations de conflit, ce qui accélère la propagation de la maladie. Ainsi, des populations sont non seulement directement exposées aux risques liés au conflit mais sont également indirectement mises en danger par la propagation de maladies tel le sida.

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida estime que la prévalence du VIH/sida est trois à quatre fois plus élevée chez les membres des forces armées et des groupes armés qu'au niveau de l'ensemble de la population. Comme nous le savons, les femmes et les enfants sont souvent les principales victimes des conflits. Le viol, trop souvent utilisé comme arme de guerre, contribue également à la propagation de l'épidémie parmi les civils. Le VIH s'ajoute à la stigmatisation et à la discrimination dont souffrent souvent les victimes de violences sexuelles.

Dans de nombreuses situations de conflit, des enfants sont recrutés, utilisés de force comme soldats, exploités sexuellement et brutalisés. Dans de telles conditions, ils sont particulièrement exposés à l'infection et en plus de subir un traumatisme, ils sont également marqués à vie du sceau de l'infamie. L'Allemagne est convaincue que les enfants doivent bénéficier d'une protection spécifique en période de conflit armé et, si besoin est, recevoir des soins de santé particuliers en matière de VIH. Nous avons mis au point plusieurs projets en vue d'aider les anciens enfants soldats, garçons et filles, qui ont été exploités sexuellement par des groupes armés, y compris les filles-mères, pour leur fournir un accès à des services de conseil et à des soins en matière de VIH – notamment dans l'est du Congo.

Durant la phase de transition qui suit un conflit, les risques de transmission du VIH sont particulièrement élevés. Les mouvements de population se multiplient après un conflit, des personnes déplacées trouvant refuge dans des camps, des réfugiés retournant dans leurs foyers et des combattants étant démobilisés. Les personnes infectées par le VIH représentent un risque élevé de transmission du VIH aux membres de leur famille élargie et de leur communauté. L'Allemagne estime qu'il est essentiel de fournir des services de dépistage et de conseil volontaires ainsi que des médicaments antirétroviraux afin de prévenir la propagation de la maladie.

Durant les phases de transition, lorsque les structures gouvernementales ne sont pas encore établies ou opérationnelles, il peut être difficile de mettre en œuvre des programmes de santé ou d'élaborer et d'appliquer des politiques de lutte contre le VIH. Une action internationale efficace visant à apporter une aide en matière de VIH doit peut-être s'appuyer sur la mise en place de centres de soins locaux qui pourront directement aider la population. L'Allemagne participe activement à la lutte contre le VIH et le sida au niveau local et a créé des centres de santé dans plusieurs régions d'Afrique, y compris en République démocratique du Congo.

La résolution 1308 (2008) met particulièrement l'accent sur les éventuels effets négatifs du VIH/sida sur la santé du personnel des opérations internationales de maintien de la paix. L'Allemagne félicite le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA pour tous les progrès qu'ils ont accomplis en matière de lutte contre le VIH/sida parmi les agents du maintien de la paix, et le personnel en uniforme en général. Il est toutefois évident qu'il faut faire plus pour réduire le nombre de décès liés au VIH/sida parmi les soldats du maintien de la paix. Il faut constamment mettre l'accent sur le renforcement des programmes nationaux de prévention, de conseil et de traitement. Nous exhortons également les États Membres à élaborer des stratégies mieux adaptées au personnel participant à des opérations de maintien de la paix, y compris la sensibilisation et des programmes de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels.

Pour terminer, je voudrais remercier une nouvelle fois le Gabon d'avoir organisé le présent débat, qui a clairement souligné que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont multiformes. Nous pensons que pour cette question, comme pour d'autres, le Conseil de sécurité doit adopter une stratégie générale de prévention des conflits qui s'attaque aux causes profondes des conflits de manière globale.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et de nous avoir honorés de votre présence. Je souhaite également la bienvenue au Président du Nigéria, au Vice-

Président de l'Afrique du Sud et au Ministre français des affaires étrangères. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, M. Michel Sidibé, de leurs exposés complets.

Au niveau mondial, une part importante des personnes vivant avec le VIH/sida – entre 8 et 10 % – est touchée par un conflit, des crises humanitaires ou sont des personnes déplacées. Le lien complexe et dynamique qui existe entre la prévalence du VIH et les conflits varie en fonction du conflit. Il est essentiel de mieux comprendre la nature de ce lien pour élaborer des stratégies bien conçues et efficaces en vue de réduire le risque de transmission du virus dans des situations de conflit et d'après-conflit. De nombreux facteurs peuvent accroître la vulnérabilité d'une population au VIH. Des migrations massives et incontrôlables, l'effondrement des services de santé, le recul de l'alphabétisation et un accès plus limité à des informations de base en matière de prévention exposent davantage une population aux risques de contracter l'infection en période de guerre. Les actes de violence sexuelle commis en période de conflit, en particulier, accélèrent la propagation de l'épidémie, et signent souvent un arrêt de mort irrévocable pour les victimes qui, souvent, ont un accès limité aux soins de santé, lorsqu'elles y ont accès.

Par la résolution 1308 (2000), le Conseil de sécurité s'est engagé à lutter contre le VIH en tant que menace ayant des effets dévastateurs sur la société. D'autres résolutions historiques ont été adoptées sur la violence sexuelle, la protection des civils et d'autres questions transversales, renforçant ainsi notre lutte collective contre cette épidémie dans des situations de conflit. Néanmoins, plus de 10 ans après l'adoption de la résolution 1308 (2000), de nombreux problèmes persistent. Je voudrais faire quelques brefs commentaires à cet égard.

Premièrement, pour mieux comprendre l'ensemble des facteurs complexes qui influent sur l'incidence du VIH/sida en période de conflit, il faut rassembler davantage de données au sein du système des Nations Unies et partager des exemples de programmes efficaces et de meilleures pratiques pour faciliter la prise de décisions politiques, la sensibilisation et la mise en œuvre de programmes dans des sociétés touchées par un conflit ou sortant d'un conflit. Une coordination étroite des activités de lutte contre le sida menées aux niveaux local et national est indispensable pour éviter les doubles emplois.

Deuxièmement, il est indispensable d'incorporer la prévention et les soins en matière de VIH/sida dans la prévention des conflits, les opérations de maintien de la paix et les interventions humanitaires dans des situations de conflit. Les soldats de la paix peuvent jouer un rôle déterminant en matière de sensibilisation et de prévention de la transmission du VIH, et doivent disposer du matériel, de la formation et du mandat nécessaires pour s'acquitter de cette tâche. Leur comportement doit être conforme à l'objectif ultime de norme universelle pour la prévention, le traitement et les soins en matière de VIH et de sida.

Troisièmement, la communauté internationale doit continuer d'accorder une attention soutenue aux sociétés en situation de conflit où la prévalence du VIH est élevée, même après la fin d'une opération de maintien de la paix. La phase de transition après un conflit est une période durant laquelle les risques de transmission du VIH sont élevés. Durant cette période, la communauté internationale doit aider les gouvernements à renforcer les capacités de l'État en ce qui concerne le secteur de la santé et la fourniture de services essentiels. Il faut également aider les gouvernements à élaborer des politiques en vue de lutter contre le VIH durant la période de transition qui suit un conflit, en particulier pour ce qui est des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité. Il importe également, durant cette phase, de veiller à ce que la capacité de résistance des populations locales soit renforcée, de promouvoir la participation de la société civile et de fonder la riposte à l'épidémie sur la participation et l'ouverture.

Enfin, la santé et la vie des gens ordinaires doivent être au centre de notre attention et de nos initiatives de lutte contre le VIH/sida en période de conflit. Nous ne devons épargner aucun effort pour préserver la vie et la dignité humaines.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.